PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAPDENAC

Réunion du 12 juin 2025

Le 12 Avril 2025 à 18 heures 30 se sont réunis à la Mairie, les membres du Conseil Municipal, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L 2121-11 et L 2121-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en date du 03 juin 2025.

Le Maire, Guy BATHEROSSE ouvre la séance à 18 heures 30 minutes :

Sont Présents :
Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Catherine GREGORY, Valérie BOULESTIN, Philippe RIMBAUD, Lucien OLIVER, Nicolas ESPINACO.
Sont excusés :
Alain BOUDOU, pouvoir à Catherine GREGORY, Jacques MAUREL-CHARTROU, pouvoir à Annie IMBERT, Marie SULKOWSKI, pouvoir à Philippe RIMBAUD, Mylène LASFARGUES, pouvoir à Josiane SENAC , Guy CAVALIE

Est absente :
Emilie BRUNO.

Nicolas ESPINACO a été nommé secrétaire.

Le Maire informe que le quorum est atteint, et donne lecture de l'ordre du jour

1. Convention Lot Numérique
2. Convention CAUE
3. Conventions OT – Salle des Gardes et reversement des ventes
4. Convention DLH
5. Convention SYDED – Gestion des dépôts sauvages
6. PBVF Carte interactive
7. Le Port- étude chute de blocs – demande de subvention
8. Emplacement réservé au Couquet
9. Cession parcelle privée A 1275 à la Commune
10. Tarifs 2025
11. Subvention aux associations
12. Aide sociale
13. PLUi- état d'avancement
14. Questions diverses (notamment la dotation des amendes de police)

1- Convention Lot Numérique

Depuis 2018, le syndicat mixte Lot Numérique a installé un réseau de 100 bornes WIFI dans 80 communes. Une de ces bornes est à la salle des Jardins. L'exploitation en est assurée dans le cadre d'un groupement de commandes et d'un marché porté par Lot numérique qui s'achève fin 2025. Le coût annuel actuel est de 214,80€

Le Maire rappelle que nous souhaitons continuer dans le groupement de commandes.

Lot numérique nous soumet une convention portant création du groupement de commandes afin de formaliser la volonté de la commune d'adhérer au groupement. Une fois la convention signée par les différents partenaires, un appel d'offres sera lancé afin de sélectionner un opérateur pour la période 2026-2029.

Le conseil municipal est sollicité pour approuver la convention constitutive de groupement de commandes et autoriser le maire à signer la convention et tout document s'y afférant.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition et mandate le maire pour signer la convention et tout document s'y afférant.

2-Convention CAUE

La Commune de Capdenac adhère au CAUE depuis plusieurs années. L'adhésion se renouvelle tous les ans.
Le CAUE procure des conseils relatifs aux projets d'équipement, d'aménagement, de développement ou de valorisation du patrimoine.

La commune a déjà fait appel aux services du Caue par le passé, sur le projet d'organisation du stationnement dans le village, ainsi que pour l'aménagement de la traverse du Port. Le maire propose que la réflexion sur l'aménagement d'une bibliothèque pourrait leur être missionné.
Le conseil municipal est sollicité pour renouveler l'adhésion de la commune pour l'année 2025, la cotisation étant de 150,00€.
Le conseil approuve à l'unanimité la proposition de convention avec le CAUE et mandate le Maire pour la signer.

3 - Conventions OT – Salle des Gardes et reversement des ventes

Chaque année, une convention est établie avec l'Office de Tourisme de Figeac pour l'utilisation de la salle des Gardes en 2025 du 15 Mai au 15 Septembre, ainsi que pour le reversement de la moitié des recettes des visites au donjon et à la fontaine.
Afin de rendre possible la visite du donjon et y faire respecter les consignes de sécurité, un agent saisonnier assure la permanence. Le reversement de la moitié des recettes aide à couvrir les frais supplémentaires à la charge de la commune.

Le conseil municipal valide les termes de la convention et mandate le maire pour la signer.

4 - Conventions Derrière le Hublot

Depuis 2007, la commune collabore avec DLH pour offrir aux administrés une animation culturelle accessible à tous, sous la forme de spectacles souvent centrés sur les Arts de la Rue. Dans ce cadre, des conventions annuelles ou pluriannuelles ont été établies.

Pour 2025, DLH propose de mettre en place un spectacle le 19 Septembre en principe en plein air comme très souvent dans le passé. Il s'agirait d'une évocation animée de l'histoire de DLH depuis 25 ans mais le détail nous en parviendra prochainement.

DLH met en œuvre son savoir-faire et ses moyens humains, techniques et financiers et la commune soutient le projet en attribuant à DLH une subvention de 1 500€ ainsi qu'en facilitant le projet par un apport en nature (prêt de locaux et de matériel, affichage dans les planimètres) ou aide de personnel.

La durée de la convention est d'un an (année 2025), le conseil valide les termes de la convention et mandate le maire pour la signer.

5-Convention avec le Syded

Des dépôts sauvages sont régulièrement constatés soit aux points de dépose dans les containers OM soit n'importe où dans la nature d'où des risques d'atteinte à l'environnement. De plus ces incivilités engendrent une charge importante pour les communes responsables de la salubrité publique.

La communication s'étant révélée insuffisante, le Syded a acquis des pièges photos permettant l'identification des auteurs de dépôts sauvages et procure un accompagnement dans la mise en place de ces outils.

La convention encadre le partenariat entre la commune et le Syded et ne donne pas lieu à paiement. La commune doit être assurée pour couvrir les risques du matériel.

Il est proposé au conseil d'approuver cette convention la mise en place sur un premier lieu pouvant se faire d'ici la fin Juin.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6-PBVF Carte interactive

Le Maire présente une carte interactive pour orienter et accompagner le visiteur sur place, la solution est proposée par l'association des Plus Beaux Villages de France sous la forme de:

- Une carte interactive sans téléchargement, consultable via un simple lien ou un QR-code
- Des données fraîches : points d'intérêt (POI) synchronisés avec les données issues de Datatourisme
- La possibilité de créer des itinéraires de découverte
- Un kit de communication à déployer dans le village
- Un accès aux statistiques de notre carte interactive

Une contribution de 100€ / an est demandée à chaque village pour disposer de son plan interactif Wemap, avec les données fournies par Datatourisme et le système d'information Mëso de PbVF, et la création de 1 à 5 itinéraires de découverte.

Le conseil valide à l'unanimité.

7 – Le Port-étude chute de blocs – demande de subvention

Le Maire informe que faisant suite à des chutes de blocs de rocher depuis une falaise au milieu de la côte romaine, et après contact avec le service risques de la Préfecture afin de définir la responsabilité ou non de la commune, une proposition d'intervention pour étude a été établie par le cabinet Ginger qui était déjà intervenu en 2021

Il s'agit de pouvoir disposer des éléments nécessaires et aboutir à une stratégie de gestion du risque.

Il s'agit d'un diagnostic préliminaire et la préfecture nous a indiqué les points de vigilance à intégrer dans l'étude. Trois secteurs sont identifiés,

- Actualisation du diagnostic de 2021 avec purges
- Extension sur « Les Peyrières » et la « Côte Romaine »
- Extension entre les 2 ponts

Le coût peut être aidé par le FPRNM à hauteur de 50% car nous avons un PPRi. Il faut faire la demande de subvention avant de passer commande. Et le maire propose au conseil de délibérer pour autoriser le dépôt de la demande de subvention pour la partie études sur la base de la proposition reçue soit un montant total de 26 050 € ht

Plan de financement:	FPRNM	50%	13 025€
	Fonds vert	30%	7 815.00€
	Autofinancement commune	20%	5 210.00€

Le diagnostic quadrillera les secteurs en aléas plus ou moins urgents et dangereux fournissant une photographie des secteurs à traiter dont peut-être certains, en urgence.

Pour information, un glissement de terrain s'est aussi produit à La Roque dans le fossé de la RD 840.

Le conseil approuve le projet d'étude et son plan de financement à l'unanimité.

8-Emplacement réservé au Couquet

Le Maire rappelle que la parcelle A1499 (4 239 m2) a fait l'objet d'un classement en emplacement réservé au PLU communal et le demeure au PLUi. De ce fait, seule la commune peut construire.

Le projet que nous avons envisagé est celui d'une maison d'accueil de personnes âgées valides (étape entre le domicile et un EPHAD).

Le propriétaire bénéficie du droit de délaissement: Pour vendre il doit informer la commune de son projet de vendre. Si cela se produit, la commune a un an à partir du courrier reçu pour:

- Soit acheter après accord sur le prix
- Soit renoncer au classement emplacement réservé et libérer le terrain. Le propriétaire en fait alors ce qu'il souhaite.

Nous avons un reçu un courrier des propriétaires daté du 5/11/2024 annonçant qu'un acheteur a été trouvé. La commune doit donc donner une réponse pour le 5 Novembre 2025.

Le maire rappelle les démarches faites pour l'implantation d'une résidence pour personnes valides auprès d'Age et Vie dans un premier temps, opération qui n'a pas abouti, puis une étude de projet en partenariat avec la MSA pour une Marpa, mais le Département du Lot n'y est pas favorable.

Nous n'avons pas connaissance du prix de vente, ce qui pourrait être essentiel à l'enveloppe financière d'un projet futur à réaliser dans ce secteur de la commune.

Le conseil demande à sursoir à prendre une décision et sollicite une visite sur le terrain ainsi que la confirmation du prix demandé par les propriétaires.

9 - Cession parcelle privée A 1275 à la Commune

Suite à une erreur d'alignement, la parcelle cadastrée A1275 est intégrée à l'emprise de la voie communale dite du Couquet et devant la parcelle A 1274 (propriété Tayrac).

Il convient de régulariser cette situation.

Les propriétaires (indivision Roumegous, Pradayrol et Bos) sont disposés à céder cette parcelle à la commune pour la valeur estimée par le notaire (courrier de l'étude HERBET) pour la somme de 100€ (contenance 100 m2).

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette acquisition et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Par délibération du 12 Septembre 2024, le maire rappelle que le conseil municipal a fixé les conditions de cession d'une parcelle de 942 m2 au commerce BRICORAMA soit 20,18€/m2 plus frais d'enquête publique.

Le projet d'aménagement porté par le Grand Figeac ayant évolué, un nouveau bornage a été nécessaire. La parcelle cédée a maintenant une surface de 509 m2.

La vente est donc proposée à 20,18€/m2 soit 10 271,62€ plus frais d'enquête publique soit un total de 11 456,06€, le conseil municipal valide à l'unanimité.

Une seconde parcelle de 266 m2 sera cédée ultérieurement au Grand Figeac

10 – Tarifs

Le maire propose de reconduire les tarifs de 2024, le conseil municipal valide à l'unanimité.

11 - Subventions aux associations

Les Amis de l'école	Annuelle	200.00 €
Association du Souvenir	Annuelle	300.00 €
Comité des fêtes	Annuelle	2 500.00 €
Coopérative scolaire	Annuelle	1 800.00 €
Derrière le Hublot	Annuelle	1 500.00 €
Apuc	Annuelle	400.00 €
Pompiers de Capdenac-Gare	Annuelle	200.00 €
Pompiers de Figeac	Annuelle	200.00 €
Société de chasse	Annuelle	550.00 €
Val 5 (en sommeil)	Annuelle	
Association Eco-citoyenne	Annuelle	250.00 €
Association Eco-citoyenne	Exceptionnelle	
Tous ensemble	Annuelle	220.00 €
Au Pied de la Tour	Annuelle	6 050.00 €
	Fonctionnement	
L'Outil en main	Annuelle	150.00 €

Resto du Cœur	Annuelle	200.00 €
APEAI	Annuelle	200.00 €
AFM Téléthon	Annuelle	200.00 €
Sidaction	Annuelle	200.00 €
Association Rock'citanie	Annuelle	2 100.00 €
	Equipement	
Zambra'Zic	Annuelle	2 010.00 €
Amicale UFCC	Annuelle	
Total		17 730.00 €

Le Conseil municipal valide la proposition à l'unanimité.

12 – Aide sociale

Une demande d'aide d'une habitante des Peyrières nous est parvenue, cette personne connait une situation difficile: perte du compagnon, maladie, un enfant de 19 ans, une pension d'invalidité comme seule ressource et une maison acquise en son nom récemment.

Le tout cumulé l'a conduite à un endettement excessif ayant entrainé la mise en place récente d'un plan de désendettement.

Après échange avec l'assistante sociale du département qui la suit et un entretien avec cette personne auquel assistaient deux de nos conseillères, une aide communale pourrait éponger sa dette auprès de la SAUR, les mesures mises en place par ailleurs lui permettant de rembourser et d'assumer les charges actuelles;

Le montant considéré est de 578,17€ que la commune règlera directement à la SAUR

Le Conseil municipal sollicité pour accepter le versement de cette aide sociale valide à la majorité en présence de deux abstentions au vote.

13 – PLUI – état d'avancement

Le process du PLUi touche à sa fin puisque son approbation finale sera mise au vote le 24 Juin lors du prochain conseil communautaire.

Les dernières phases consistaient en l'enquête publique ouverte à tous qui a recueilli un millier de requêtes ou demandes de renseignements.

Ces demandes ont ensuite été examinées par le BE et les services du Grand FIGEAC puis les questions posées par les requérants ont été communiquées aux communes avec l'avis du Grand Figeac (services et principaux dirigeants).

Les communes ont communiqué leur avis en validant l'une des trois options suivantes: accord sur l'avis de GF, désaccord ou propositions de solutions différentes.

En ce qui nous concerne: 29 cas nous ont été soumis

Accord avec proposition Grand Figeac: : 17 donc 12 solutions proposées pour les autres

Propositions commune retenues : 2

Propositions commune retenues en partie 4

Propositions communes repoussées: 6

14 – Questions diverses

- **Accueil des gens du voyage –** le conseil n'y est pas favorable
- **Présentation du calendrier** – Nuit romantique des Plus Beaux Villages de France-commémoration à la stèle de Lacapelette-le marché estival (légumes et fromage ?) – lancer la publicité
- **Madame Marchenoir, présente comme public** déplore l'abondance des déjections canines dans le village

Tour de table

Catherine Grégory s'informe sur l'avancement des travaux suite aux orages sur le réseau téléphonique du chemin des Fontaines et sur l'entretien du stade.

Josiane Senac informe que la commission enfance et jeunesse fait un inventaire des structures et demande la reprise du ralentisseur devant l'école.

Philippe Rimbaud propose un support d'information « Panneau Pocket »

Valérie Boulestin rappelle la date du repas de Clayrou

Georges Issiot interroge sur les eaux pluviales au Couquet en parallèle du chantier de l'assainissement collectif

Annie Imbert transmet une demande de Jacques Maurel pour la mise en image des activités de l'association « Au Pied de la Tour » par l'atelier informatique et vidéo et la mise sur Internet. Le Maire propose la création d'un compte facebook par l'association

Le Maire lève la séance à 21h17.

M. Guy BATHEROSSE, Maire

Mr Nicolas ESPINACO, secrétaire de séance